

Le “Caprice des dieux”, colosse européen aux pieds d’argile

■ Le Parlement européen s’interroge sur l’avenir du Paul-Henri Spaak, un des bâtiments de son siège bruxellois

À savoir

■ Du statu quo à la destruction pour rebâtir un nouvel édifice, plus conforme aux normes de sécurité, toutes les options sont sur la table.

■ Est-il normal qu’un bâtiment soit obsolète, vingt-cinq ans après son inauguration ?

Un Parlement, deux sièges

Le Parlement européen partage ses activités entre Strasbourg et Bruxelles. Son secrétariat-général et son administration sont à Luxembourg. Strasbourg est le siège officiel de l’institution et accueille les douze sessions plénières. A Bruxelles se tiennent les mini-plénières supplémentaires, les réunions

des commissions parlementaires et des groupes politiques.

Le coût financier et environnemental de la transhumance mensuelle de la caravane parlementaire est élevé : il est de 150 millions d’euros et de 19 000 tonnes de CO₂ par an. Une majorité d’eurodéputés souhaite que Bruxelles soit le siège unique mais la décision devrait être prise à l’unanimité par les Etats membres – la France y est farouchement opposée. **OleB**

Un peu moins d’un quart de siècle après son inauguration, le bâtiment Paul-Henri Spaak (PHS) du siège bruxellois du Parlement européen devra-t-il être détruit, puis reconstruit ? Selon le site d’information “Politico”, qui a obtenu un document confidentiel interne de l’administration du Parlement, le PHS ne répond plus aux normes Eurocodes de sécurité, notamment en matière de stabilité, fixées pour les bâtiments des institutions européennes. De là à annoncer la destruction future du “PHS”, il y a un pas, encore loin d’être franchi.

Lundi soir, à Strasbourg, où se tient une séance plénière, le Bureau du Parlement européen, composé du président Antonio Tajani et des quatorze vice-présidents de l’institution, a été informé par Charles Baloche, directeur technique du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), des évaluations de deux études sur l’état des bâtiments bruxellois du Parlement. L’une a été réalisée par un bureau allemand, l’autre par un bureau français.

Le Paul-Henri Spaak vieillit mal. Est-il instable ?

Dans la foulée de cette réunion, le Bureau du Parlement a chargé le secrétaire-général de l’institution – le patron de l’administration –, l’Allemand Klaus Welle, de présenter “le moment venu” des propositions sur la rénovation du Paul-Henri

Spaak. Trois options sont sur la table : ne toucher à rien, entreprendre des grands travaux de rénovation et, donc, abattre le bâtiment pour ensuite reconstruire un édifice aux normes. Selon la note citée par “Politico”, “*n’importe quelle structure qui n’a pas le degré de solidité requis va se comporter comme un domino qui en entraîne un autre*”. Autrement dit : si un accident devait se produire dans un bâtiment donné, le risque de réaction en chaîne serait réel.

Dans le communiqué qu’il a publié mardi, le Parlement ne fait pas état d’une quelconque instabilité du PHS. “*S’il l’était, les deux études auraient recommandé de le quitter*”, défend une source européenne. Néanmoins, en attendant qu’une décision soit prise sur l’avenir du PHS, Klaus Welle se voit confier la tâche de “*prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité et à la sûreté du bâtiment et du personnel*”, indique le communiqué publié mardi par l’institution.

C’est que le Paul-Henri Spaak a des antécédents. Durant les vacances d’été 2012, des fissures avaient été découvertes dans trois des vingt et une poutres qui soutiennent le plafond de l’hémicycle, dont une partie s’était effondrée – l’hémicycle strasbourgeois avait déjà connu semblable mésaventure, en 2008. Les mini-sessions plénières programmées à Bruxelles s’étaient tenues à Strasbourg jusqu’à ce que l’hémicycle du PHS soit à nouveau opérationnel.

Le Parlement se donne le temps de la réflexion

Le Parlement européen qui est propriétaire du bâtiment, veut se donner le temps de la réflexion et ne fixe pas de date quant à la prise de décision fi-

Du statu quo à la démolition pour tout reconstruire, toutes les options sont sur la table

nale. Celle-ci sera prise sur base de sa faisabilité, de son coût, de la durée des travaux, de leurs conséquences sur le fonctionnement de l'institution. Par ailleurs, le Bureau ne la prendra pas seul. Il faudra, à un moment ou à un autre, faire entrer dans le jeu la commission des Budgets du Parlement européen.

Attention, dossier hautement inflammable. L'hypothétique destruction/reconstruction du PHS offrirait l'occasion de moderniser le bâtiment et de le rendre plus conforme aux besoins en termes d'espace et de bureaux, notamment. Cette solution avait d'ailleurs été présentée dès 2015 au Bureau du Parlement par le secrétaire-général Welle. C'est, toujours selon "Politico", l'option que préconiseraient tant l'étude allemande que l'étude française, même si un insider précise que les choses sont moins claires qu'on ne le dit, et que les deux études établissent les avantages et inconvénients de tel ou tel scénario.

Mais, même en admettant qu'une telle solution

se justifie, politiquement, ce serait un cadeau en or aux eurosceptiques et à ceux qui estiment que l'Union européenne dilapide son argent – le montant de la facture n'est pas chiffré, mais devrait s'élever à plusieurs centaines de millions d'euros. Elle contribuerait aussi à raviver le sempiternel débat sur le siège unique du Parlement européen, Strasbourg défendant sa position bec et ongles. Les eurodéputés voudraient se fixer à Bruxelles, mais la ville alsacienne a les traités pour elle.

Quoi qu'il en soit, le débat du PHS pourrait empoisonner la fin de la législature. Et plus on s'approche des élections européennes de 2019, plus les positions risquent de se crispier.

Olivier le Bussy

Une obsolescence moins exceptionnelle qu'il n'y paraît

Les critiques vont assurément pleuvoir sur ce jeune "Caprice des dieux" d'à peine un quart de siècle et déjà mourant... Certains diront qu'il s'en remettra, ayant prouvé, par le passé, qu'il pouvait faire le gros dos. Car des critiques, il en a eu son compte lors de son inauguration.

Erigé sous le nom de Centre international de congrès afin d'éviter les susceptibilités strasbourgeoises, dessiné par quatre bureaux d'architecture, l'Atelier de Genval, l'Atelier Vanden Bossche, le CERAC et CVR, il a été développé par la Société (belge) Espace Léopold, dont les principaux actionnaires étaient les banques Bacob et Société générale de Belgique. Officiellement inauguré en 1993 et tout aussi officiellement rebaptisé "Paul-Henri Spaak" en 1999, il a été acquis par le Parlement européen en janvier 1992 dans le cadre d'un bail dit acquisitif (sorte de leasing sur 20 ans débouchant à terme sur une acquisition pour 1 franc ou 1 euro symbolique). Une première à l'époque, les instances européennes étant, jusque-là, uniquement locataire des immeubles qu'elles occupaient.

Le contrat ne couvrait pas que le Centre international de congrès contenant l'hémicycle et les bureaux attenants (le D1 – sur 60 000 m² au total), mais également deux autres complexes (les D2 et D3), sur l'arrière, qui seront respectivement opérationnels en juin 1995 et courant 1996 pour un grand total de 380 000 m².

Parmi les critiques : une implantation, derrière la gare Léopold, sans coordination avec les autres institutions européennes; de

gros dépassements de budget (convenu en 1992 à un peu plus de 1 milliard d'euros, le coût final passera en 1996 à 1,8 milliard); un contrat de bail insuffisamment contrôlé; des travaux lancés sans appel d'offres; etc.

Contre-expertise

"On lui reproche une obsolescence technique après 25 ans, convient Pierre-Paul Verelst, Head of Research Belux auprès du courtier JLL. *Même si ce n'est pas courant, c'est moins surprenant que cela n'en a l'air. Le 'Caprice des dieux' est le plus emblématique des immeubles inaugurés au début des années 90 dont la seconde vie se joue aujourd'hui, mais pas le seul.*" Et de pointer, à titre d'exemple, le Noord Building, un des premiers complexes de l'Espace Nord, construit en 1990, occupé par la communauté flamande, qui sera démoli début de l'année prochaine et reconstruit, passant dans la foulée de 40 000 à 60 000 m². Ou encore le Trebel, rue Belliard, construit en 1986, démoli en 2014 et livré l'année dernière au... Parlement européen avec 13 000 m² de plus que les 17 000 initiaux.

"Avec ceci, ajoute l'expert, *que la date de référence ne peut pas être celle de l'inauguration de l'immeuble, mais celle de sa conception, soit en moyenne 5 années plus tôt.*" Un laps de temps qui influe sur les techniques spéciales, mais aussi sur les exigences sécuritaires "très différentes de celles d'aujourd'hui."

Ce qui ne veut pas dire qu'il entérine cette obsolescence. "Il ne faut pas croire que cela va faire l'affaire des courtiers immobiliers, sourit-il. Le Parlement européen étant à

la tête d'un patrimoine suffisant, de bureaux du moins, il ne devra pas louer des immeubles de remplacement pendant la durée des travaux. Si travaux il y a..."

Charlotte Mikolajczak

"Le 'Caprice des dieux' est le plus emblématique des immeubles inaugurés au début des années 90 dont la seconde vie se joue aujourd'hui, mais pas le seul."

Pierre-Paul Verelst
Head of Research Belux JLL.